



Le **Chalet des apprentis** a été construit en 1965 par des apprentis de Genève et leurs maîtres. Il est toute l'année à disposition pour des groupes, des sociétés et des familles.

Accès

En été (mai à octobre)

Par la route Gingins → La Dôle
→ La Barilette. Le chalet se trouve à ~15 min. de marche depuis la route.

En hiver (novembre à avril)

Vérifier l'ouverture de la route sur le site gingins.ch.
Via St-Cergue (la route Gingins

→ La Barilette est fermée). Accès à pied, à ski de randonnée ou en raquettes (~1h30 depuis le parking de l'Archette) ou par les téléskis de la Dôle.



Equipement du Chalet

Le Chalet des Apprentis est équipé pour accueillir des groupes de **22 personnes** et plus si enfants.

- 2 dortoirs de 10 matelas chacun, une chambre à 2 lits superposés (couvertures en suffisance, pas d'oreiller, ni couette, ni draps) Sac de couchage ou sac à viande obligatoire.
- Une salle de séjour de 40 m² avec une cheminée d'ambiance
- Un coin cuisine équipé d'un potager à bois avec 2 plaques électriques
- Vaisselle et batterie de cuisine pour 30 convives
- Réchauds à pâte à fondue, four à raclette pour demi-fromage
- Chauffage avec poêle à pellets et/ou bois
- Armoire frigorifique/congélateur
- Four micro-ondes, bouilloire
- Eau de citernes (potable après ébullition)
- Electricité 220V
- 2 salles d'eau avec 2 WC
- 1 douche

Equipement personnel recommandé

Bonnes chaussures, habits chauds selon saison, coupe-vent, K-Way, lunettes de soleil, téléphone portable, sac de couchage ou drap, lampe de poche, allume feu, pharmacie de secours.

Conditions de location

Le groupe doit être placé sous la responsabilité d'un(e) personne expérimenté(e).

Age minimum: 18 ans

TARIFS (en francs Suisse)

De 1 à 3 nuits, **20.-** par nuitée, au minimum 150.- par nuit.

Dès la 4 nuit consécutive, forfait de **150.-** par nuit supplémentaire, quel que soit le nombre de participants. Pour les groupes ou personnes ne montant qu'à la journée, **10.-** par personne et par journée, mais au minimum **120.-** si personne ne dort sur place.

Le bois est facturé à raison de **15.-** par carton (15kg) et les sacs de pellets à **12.-** pièces (15kg), Forfait électricité: **10.-** ou **15.-** par nuitée selon saison.

En cas d'annulation d'une réservation confirmée ou d'une pré-réservation non-confirmée dans un délai raisonnable, il sera facturé un montant forfaitaire de **150.-**.

Le montant de la location doit être payée dans les 30 jours après réception de la facture
IBAN CH40 0024 0240 2104 5107 U

Le **Chalet des apprentis** est provisoirement* réservé à M/Mme

Rue et N°

NPA/Lieu

Téléphone

Pour
les
dates:
du _____ / _____ / 20

au _____ / _____ / 20

Conditions de location

Le groupe doit être placé sous la responsabilité d'une personne ayant l'expérience de la montagne. Le responsable du groupe est tenu de remplir un rapport et de le renvoyer avec les clés le jour suivant la fin du séjour. Il s'engage à respecter les instructions qui lui sont données, notamment en ce qui concerne la remise en ordre du chalet.

En raison du risque de changements météorologiques brusques, du confort sommaire du chalet et de son accès à pied, il est fortement déconseillé d'emmener des enfants de moins de 10 ans, ainsi que des personnes à mobilité réduites.

Horaires

En principe, les horaires suivants sont à respecter:

Arrivée possible à partir de 12h sauf si aucune location la nuit précédente. **Départ** à 11h, sauf les week-end 18h ou si aucune location n'est prévue à la suite

Toute autre modalité est à négocier avec l'ACASE au moment de la confirmation d'inscription.

Restitution

Le Chalet et ses alentours doivent être rendus propres; cendres vidées, sols et sanitaires lavés, vaisselle propre et rangée, tous les déchets emmenés ainsi que les effets personnels.

La mise à disposition du chalet est basée sur la confiance envers les groupes, en particulier leurs responsables. Si nous devions installer un «gardiennage» les prix seraient réellement plus élevés.

A l'occasion de nos passages, nous faisons des contrôles et nous nous réservons la possibilité de vous facturer des frais de remise en ordre.

TARIFS (en francs Suisse)

De 1 à 3 nuits, **20.-** par nuitée, au minimum 150.- par nuit.

Dès la 4 nuit consécutive, forfait de **150.-** par nuit supplémentaire, quel que soit le nombre de participants. Pour les groupes ou personnes ne montant qu'à la journée, **10.-** par personne et par journée, mais au minimum **120.-** si personne ne dort sur place.

Le bois est facturé à raison de **15.-** par carton (15kg) et les sacs de pellets à **12.-** pièces (15kg), forfait électricité : **10.-** ou **15.-** par nuitée selon saison.

En cas d'annulation d'une réservation confirmée ou d'une pré-réservation non-confirmée dans un délai raisonnable, il sera facturé un montant forfaitaire de **150.-**.

Le montant de la location doit être payée dans les 30 jours après réception de la facture

IBAN CH40 0024 0240 2104 5107 U

Le comité

Veuillez cocher la case appropriée et nous retourner, la présente confirmation dûment datée et signée, par courrier postal.

**Je confirme
cette réservation**

**Je renonce
à cette réservation**

Date

_____ / _____ / 20 _____

Lu et approuvé

Signature

* Cette réservation sera effective dès réception de votre confirmation à nous retourner **au plus tard dans 15 jours** (2 semaines à partir de votre inscription). Passé ce délai, sans indications de votre part, cette réservation sera résiliée.

Instructions pour le **responsable du groupe**

Important

- **Ce chalet de montagne est équipé d'une fosse septique.**
SVP, ne rien jeter dans les WC, merci !
- Il n'y a pas de linges de cuisine au chalet. En apporter si nécessaire. Penser aussi au papier WC, sacs poubelles et aux produits de nettoyage
- Eviter de baliser l'itinéraire (écriveaux, ballons, etc.).
- Il est interdit de circuler avec des véhicules dans le pâturage.
- L'eau n'est pas potable. La cuire avant de la consommer.
- Le bois et les pellets se trouvent sur les citermes (accès par l'échelle de l'économat). **Veuillez prendre de l'allume-feu.** Ne pas brûler les cartons vides, les ranger sur les citermes.

En partant du chalet

- Plier et ranger les couvertures.
- Mettre tous les tabourets à l'envers sur les tables.
- Balayer toutes les pièces. Passer la serpillière.
- Remporter tous vos restes de provisions et vos déchets.
- Remporter les bouteilles et les flacons de verre vides.
- Vider ou aspirer les cendres de la cheminée et du poêle à l'aide l'aspirateur ad hoc ou du seau métallique et les jeter à l'endroit prévu à cet effet.
- A part les cendres, ne jeter à cet endroit que les liquides ou les restes de nourriture sans emballage (pas de boîtes de conserve, ni de plastique, ni de carton).
- Remporter vos linges de cuisine.
- Contrôler dans toutes les pièces qu'aucun effet personnel n'ait été oublié.
- Faire faire au groupe un ramassage de tous les papiers et autres détritus (**y compris les mégots**) aux alentours du chalet.
- Fermer la porte vitrée de la cheminée.
- **Suivre les instructions "Le bon plan" 4 > 3 > 2 > 1.**
- **Remplir le réservoir à pellets.**
- Fermer les volets et les accrocher. Contrôler en faisant le tour par l'extérieur.
- En hiver, laisser la pelle à neige à l'extérieur, au-dessus du volet.
- Pour fermer la porte à clé, tourner la poignée à fond vers le haut.
- Remplir votre rapport.

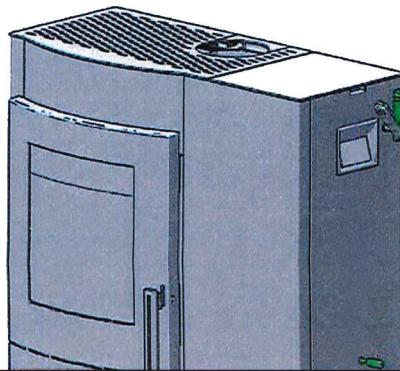
Au retour

- Renvoyer à l'ACASE la clé du chalet et votre rapport.

Instructions pour l'utilisation du **poêle à bois ou à pellets**

Important

- **Ne rien poser sur le poêle, car risque d'incendie!**
- Le poêle doit être branché à la prise électrique se trouvant derrière celui-ci. Si celui-ci a subi une coupure de courant, tirer la tige se trouvant en bas sur le côté du poêle et mettre à la verticale, la poignée se trouvant en haut du poêle.
- Contrôler le niveau des pellets à l'arrivée et **faire le plein complet du réservoir en quittant le chalet**, à l'aide du seau en aluminium.
- Laisser le solde du sac de pellets dans le seau en alu prévu à cet effet.



Pour mettre en fonction le poêle **avec des pellets**

- Activer le poêle en touchant l'écran tactile, sur le côté de celui-ci.
- Appuyer doucement sur les touches électroniques.
- Appuyer sur le bouton vert pour mettre en route le poêle à pellets.
- **Si l'option pellets est activée, ne pas ouvrir la porte du poêle, car cela le désactive pour 20 min.**
- L'allumage dure environ 10 minutes, temps après lequel vous verrez enfin de flammes. Pendant ce temps vous entendez le cliquetis des pellets qui tombent automatiquement dans la bouche du poêle.
- Ne pas éteindre le poêle durant l'allumage. Attendre que l'indication «contrôle» soit affichée.
- **La puissance du poêle peut être réglée en activant la régllette électronique prévue à cet effet sur l'écran. En mode manuel, après un démarrage à 100%, mettre la puissance du poêle sur 85% et lorsque que la température idéale (entre 20 et 23 degrés) est obtenue, passer en mode confort, soit 22 degrés, afin d'éviter une surchauffe du poêle. Si surchauffe, le poêle se bloque et une intervention extérieure est nécessaire pour le réparer. (500.- à la charge du locataire).**
- Durant la nuit, vous pouvez soit arrêter le poêle, soit le laisser en état de marche en le mettant en mode confort (22degrés).

Pour mettre en fonction le poêle **avec des bûches**

- Si l'option «bois» est souhaitée, celle-ci est reconnue automatiquement par le poêle.
-  Ouvrir la porte du poêle et insérer une bûche sur la bouche du foyer. Refermer la porte et la combustion démarre automatiquement.
- Lorsque le poêle fonctionne avec du bois, vous pouvez lire sur l'écran, au début du processus «contrôle présence bois» et ensuite « mode bois »
- Ce sont les pellets qui allume le feu de bois automatiquement (pas besoin d'allume-feu, ni de commande sur l'écran)
- En cas de fonctionnement au bois, le poêle demande de remettre une bûche lorsque c'est nécessaire.

Pour passer du poêle à **pellets au bois**

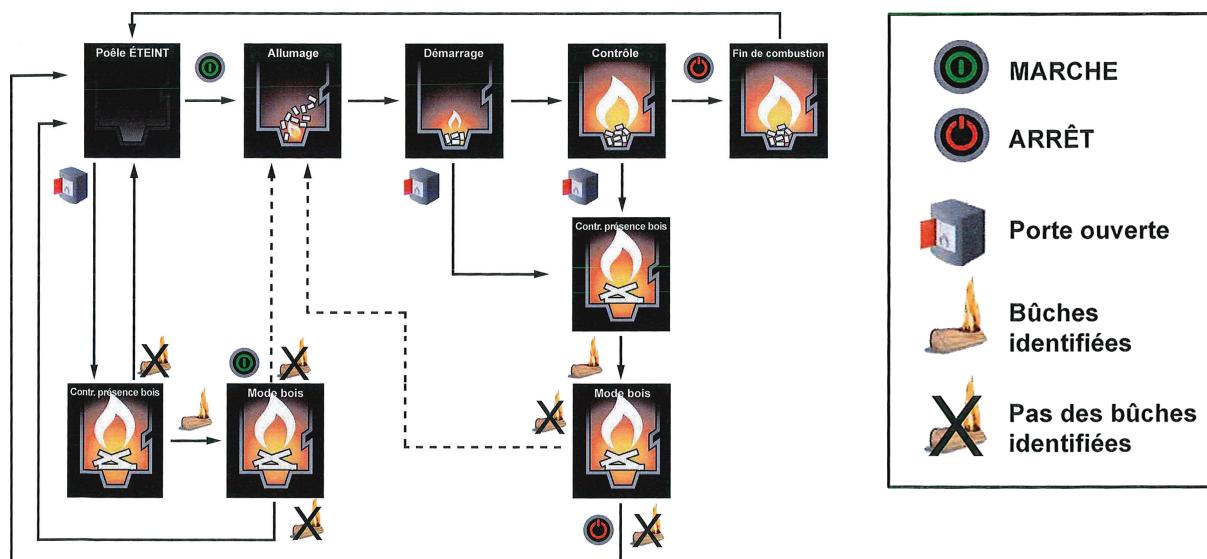
- Ouvrir la porte du poêle et insérer une bûche sur la bouche du poêle.
- La combustion au bois reprend le dessus. L'indication «Contrôle présence bois» s'affiche au début du processus, sur l'écran puis «mode bois».

Au moins 30 minutes avant de quitter le chalet

- Eteindre le poêle à pellets en appuyant sur le bouton rouge sur le tableau électronique.
- La fin de la combustion peut encore durer 15 minutes.
- A la fin de toute combustion, **merci de donner un coup d'aspirateur à cendres prévu à cet effet à l'intérieur du foyer**, sans toucher la sonde qui se trouve au-dessus du foyer.
- Ouvrir l'aspirateur et à l'aide du gant Rika, verser les cendres du cendrier du poêle dans le réservoir de l'aspirateur.
- Vider ensuite le récipient de l'aspirateur, à l'extérieur du chalet, sur le tas prévu à cet effet, à 20m dans la forêt.
- Nettoyer la vitre du poêle avec un papier ménage humide.

Remarques générales

- Ne jamais enlever la clé USB avec antenne se trouvant derrière le poêle.
- Ne pas enlever la poignée qui est insérée sur le côté du poêle.
- Une brosse est pendue derrière le poêle et peut être utilisée pour nettoyer l'intérieur du poêle.
- Ne pas toucher la sonde au sommet du foyer car très fragile.
- Un capteur de chaleur se trouvant dans la pièce et réglé à 22 degrés, gère la puissance du poêle lorsque celui-ci fonctionne aux pellets en mode confort.
- Un ventilateur se trouve au plafond pour permettre à la chaleur de redescendre. Il s'allume à l'aide de la télécommande se trouvant dans la bibliothèque murale
- Tous les 700kg de pellets, faire un entretien complet du poêle par la maison Christener (ACASE)
- 1x an: Nettoyage du réservoir (ACASE)
- 1x par mois, s'assurer qu'un feu de bois a eu lieu pour bien brûler les résidus de pellets (ACASE)



A votre arrivée...

- 1 Enclencher l'électricité au tableau électrique avec la clé ad'hoc.

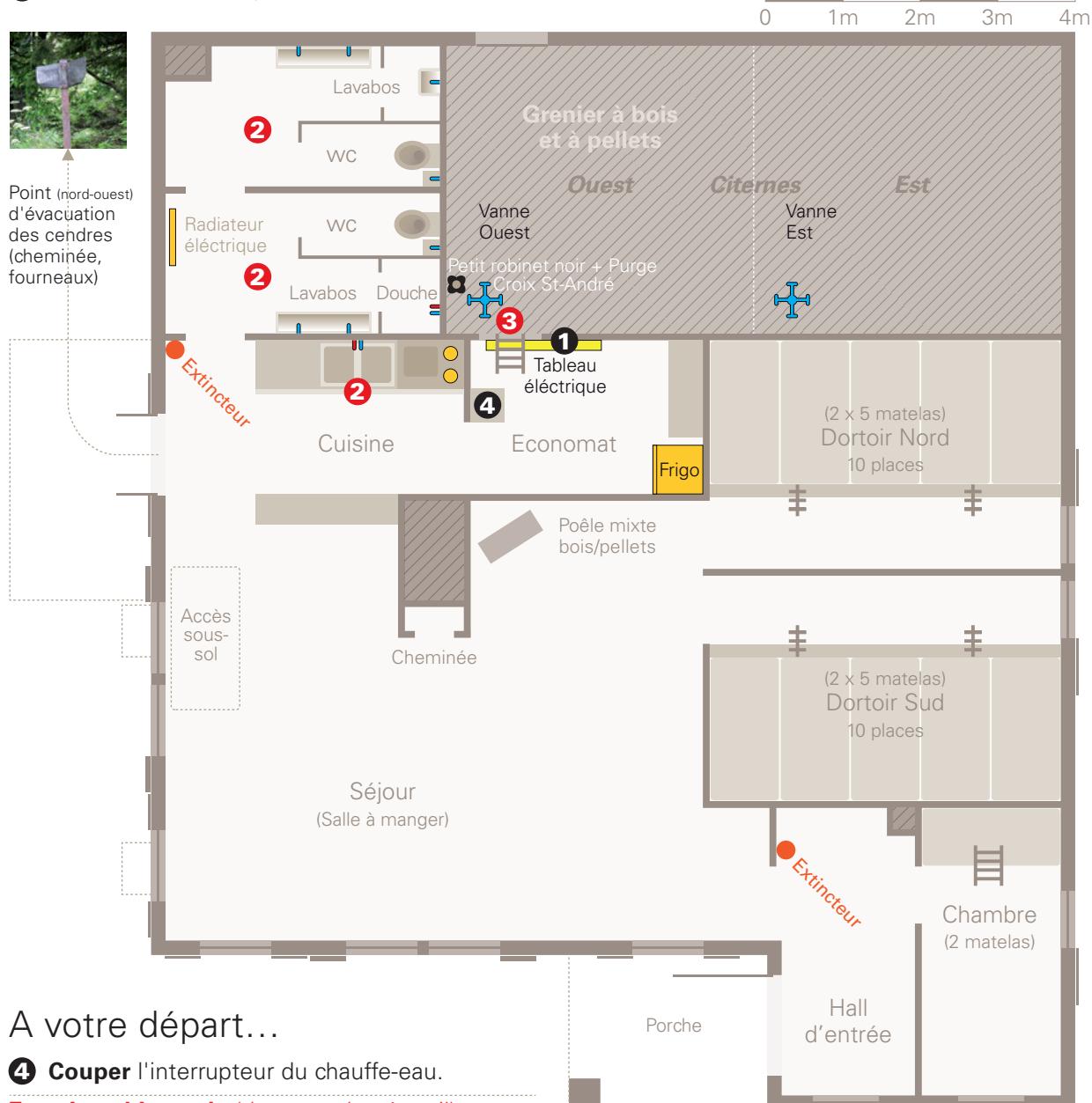
En saison hivernale (de novembre à avril):

- 2 Fermer** les 11 robinets (7 dans les sanitaires, 2 dans la douche et 2 dans la cuisine).

Retirer les bouteilles de PET du siphon des WC.

- ③ Dans le grenier, **ouvrir** la vanne (Croix St-André), fermer la purge et ouvrir le petit robinet noir.

- 4 Enclever l'interrupteur du chauffe-eau sur I.



A votre départ...

- #### 4 Couper l'interrupteur du chauffe-eau.

En saison hivernale (de novembre à avril):

- ③ Dans le grenier, **fermer** la vanne (Croix St-André) et le petit robinet noir (pompe à eau). **Purger** la conduite et laisser la purge ouverte à côté du robinet noir.

- 2 Ouvrir** les 11 robinets pour purger l'installation, **tirer** les chasses d'eau au maximum, **mettre** les bouteilles de PET dans les siphons des WC et **vider** les seaux si nécessaire.

- ## 1 Couper l'électricité en retirant la clé du tableau.

Prière au responsable de **remplir ce rapport** et de le faire parvenir **au plus vite** avec la clé à l'ACASE

Nom du groupement: _____

Nom et prénom
du responsable: _____

Ce séjour doit

être facturé au:

groupement

Rue et N° _____

responsable

NPA/Lieu _____

Dates d'arrivée et de départ:

/ / 20

au

/ / 20

Nombre **total** de personne
ayant occupé le chalet
durant ces dates:

nuitées

journées

Nombre de carton(s)
de bois utilisé(s)

carton(s)

Nombre de sac(s)
de pellets utilisé(s)

sac(s)

Pertes ou dégâts constatés à
votre arrivée (chalet, équipements,
éclairage, écoulement, matériel,
mobilier, outillage, pharmacie, etc...)

Pertes ou dégâts survenus
pendant votre séjour (indiquer
avec précision l'objet pour en faciliter
le remplacement)

Observations ou suggestions:

Date

/ / 20

Signature

N° de clé:

Dégâts et pertes

Ne pas remplir
(administration acase)

nuités

En retour: Oui

Non

(du 15.10 au 15.04) 15.-

Electricité / x

(du 16.04 au 14.10) 10.-

Bois / 15.- x

Pellets / 12.- x

journées

nuités

carton(s)

sac(s)

Total Frs